



Droit du pere en matiere de garde

Par **SRSEN**, le **02/10/2008** à **11:46**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants depuis 10 ans (1 fille reconnue - 1 fils non reconnu). Ce "père" ne s'est jamais occupé de ses enfants (séjours en prison) jusqu'à l'an dernier il les prend 1 we sur 2 mais ne s'en occupe pas vraiment, mon fils en a peur, tous 2 s'ennuient, et lorsque mon fils a des compétitions de sport il refuse de le conduire. Mes enfants souhaiteraient ne plus devoir y aller. Ai je le droit de refuser de les confier ? ma fille à 11 ans mon fils 10 ans.

merci pour votre réponse

SS

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **13:48**

bonjour, comment vous vous êtes arrangé pour le droit de visite et d'hébergement au profit de votre ex, c'est à l'amiable ou sur décision d'un juge aux affaires familiales, vous verse t'il une pension alimentaire, pourquoi n'a t'il pas reconnu votre second enfant, cordialement